

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 1^{er} octobre 2025 à 20h30

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Excusés : 2
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 1^{er} octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPIUS, Maire.

Présents : Yves BOMPIUS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie FAURE – Béatrice BROCARD - Philippe SOUQUE - Nicolas MELLADO - Emilie PATOUILLARD - Daniel BLACHON - Norbert SABOT - Michèle VIAL-GAUVRIT

Excusés : Emilie FAURE – Carole DEVUN

Absent : -

Edwige ODIN est désignée secrétaire de séance.

1. Ingé43 – Convention mise à jour du tableau classement voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'appuie notamment sur le classement de la voirie communale. A ce jour, le réseau communal comporte 33 km de voirie classée. Au regard des travaux réalisés ces dernières années, il convient d'actualiser ce tableau.

Monsieur le Maire précise que suite à la rencontre avec l'Agence d'Ingénierie du Département de la Haute-Loire Ingé43, il est proposé également d'ajouter certaines aires de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services proposée par Ingé43 afin de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

2. Réaménagement des gîtes 4 et 5 – validation maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence tourisme de Loire Semène, la commune pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % pour réaménager les 2 gîtes communaux situés entre l'accueil périscolaire et la MAM. Il avait été décidé lors du conseil municipal du 25 juin 2025 de poursuivre les études en vue de déposer un dossier auprès de Loire Semène.

A ce titre, il convient de désigner un cabinet d'architecte pour réaliser ce dossier. En ce sens, des demandes de devis ont été réalisées auprès de :

- Eric Vocanson architecte à Aurec sur Loire
- Eric Riera-Navarro architecte à Saint-Chamond
- Franck Charreyron architecte à Tence

Après analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir Eric Vocanson pour un pourcentage de 12% du montant des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix de Eric Vocanson pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des gites communaux 4 et 5.

3. Attribution marché renouvellement des réseaux au lotissement les Genêts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 2024_05_08 en date du 28 août 2024, il avait été décidé la création d'une convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et reprise des réseaux humides du lotissement les Genêts, avec mise en séparatif de l'assainissement.

Cette convention a été signée entre la commune de Saint-Victor Malescours, le Syndicat des Eaux de la Semène, la Communauté de Communes Loire Semène.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 21 juillet 2025 par procédure adaptée concernant la réalisation de ces travaux.

La date de remise des offres était le 08 septembre 2025 à 12 h 00 : consultation à laquelle 5 entreprises ont répondu dont 4 offres :

- BOUCHARDON
- GRAS
- TREMA
- SDRTP

Rappel des critères de jugement des offres :

- Le prix : 50%
- L'analyse du mémoire technique : 50%

Monsieur le Maire rappelle que l'estimatif avait été évalué par le bureau d'études SICC VRD à 365 715,00 €.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHARDON pour un montant de 315 995,00 €.

Monsieur le Maire précise que la répartition se fera telle que suit :

- Loire Semène – EU/EP : 202 622,50 € (estimatif = 225 165,00 €)
- Syndicat des Eaux de la Semène – AEP : 76 912,50 € (estimatif = 89 752,50 €)
- Commune de Saint-Victor Malescours – Réseaux secs : 36 460,00 € (estimatif = 50 797,50 €)

4. Attribution marché voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 05 septembre 2025 par procédure adaptée concernant la réalisation du programme voirie 2025.

La date de remise des offres était le 22 septembre à 12h00 : consultation à laquelle 4 entreprises ont candidaté :

- EIFFAGE
- EUROVIA
- ROGER MARTIN MOULIN
- BORNE TP

Rappel des critères de jugement des offres :

- Le prix : 80%
- L'analyse du mémoire technique : 20%

Monsieur le Maire rappelle que l'estimatif avait été évalué par le bureau d'études Léla :

- Tranche ferme : 107 315,00 € HT
- Tranche optionnelle : 4 140,00 € HT

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché à l'entreprise BORNE TP pour un montant de 82 849,50 € HT pour la tranche ferme et de 4 676,00 € HT pour la tranche optionnelle soit un total de 87 525,50 € HT.

5. Demande d'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose aux communes, l'attribution de barnum de dimension 3 x 3 mètres, sous réserve de mise à disposition de ce matériel aux associations communales ainsi qu'aux communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, à solliciter l'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

6. Aide financière au maintien de l'épicerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de l'installation de l'épicerie tenue par Monsieur Emilien Moro, il avait été décidé l'octroi d'une subvention mensuelle de 200€ afin d'aider à l'installation de ce commerce. Cette subvention fait l'objet d'une réévaluation annuelle quant à son maintien suite à présentation des bilans de l'entreprise de Monsieur Emilien Moro.

Une rencontre a été organisée avec Monsieur Emilien Moro, son comptable, Monsieur le Maire et ses deux adjoints le lundi 22 septembre 2025. A la lecture du bilan présenté, Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention à Monsieur Emilien Moro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le maintien de la subvention à Monsieur Emilien Moro.

Vote : 11 votes pour – 2 abstentions – 0 votes contre

7. Tarifs communaux 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir les tarifs 2025 pour 2026, soit au 1^{er} janvier 2026 :

Pour la Salle polyvalente :

- Week-end et jours fériés (nettoyage de la salle compris) :
 - 1 salle + cuisine : 335,00 €
 - 2 salles + cuisine : 480,00 €
 - Associations de la commune : 120,00 €

Associations extérieures à la commune - location à but non lucratif (sous réserve de validation par le conseil municipal)

- 1 salle + cuisine : 170,00 €
- 2 salles + cuisine : 240,00 €

- Les autres jours, samedi si libre
 - Journée de 8 h à 19 h - nettoyage à la charge du locataire :
 - 1 salle + cuisine : 120,00 €
 - 2 salles + cuisine : 170,00 €
 - Journée + soirée de 8 h à 8 h - nettoyage compris :
 - 1 salle + cuisine : 240,00 €
 - 2 salles + cuisine : 295,00 €

Acompte : 150,00 € lors de la signature de l'engagement.
Caution : 1000,00 € à la remise des clefs.

La remise des clés pour le week-end se fait le vendredi à partir de 14h00 et doivent être rendues le lundi matin au responsable.

Pour les places de taxis : droit de stationnement des taxis : 250,00 € par an

Pour la location du presbytère : 210,00 € pour l'année

Pour la location des gîtes communaux :

- 100,00 € pour le week-end
- 110,00 € pour la semaine + participation aux frais de chauffage : 0,40 € le kW
- 300,00 € pour le mois + participation aux frais de chauffage : 0,40 € le kW

Pour l'acquisition d'une case au columbarium : 500,00 € pour une case pouvant contenir 2 urnes pour une durée de 10 ans

Pour une concession au cimetière communal :

- Concession pour une durée de 15 ans : 500,00 €
- Concession pour une durée de 30 ans : 800,00 €
- Concession pour une durée de 50 ans (caveau uniquement) : 1 500,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs 2025 pour 2026, tels que présentés.

8. Attribution d'une tombe dans l'ancien cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une concession est occupée par les Sœurs Saint-Joseph dans le 1^{er} cimetière. Cette tombe mesure 6 mètres de longueur soit 2 fois la longueur de la majorité des tombes présentes.

La commune de Saint-Victor Malescours avait contacté il y a 2 ans, les Sœurs Saint-Joseph afin de récupérer cette tombe qui n'est plus utilisée par ces dernières. Il avait été proposé de réaliser une plaque reprenant le nom des Sœurs Saint-Joseph précédemment inhumées. Cette proposition avait fait l'objet d'un accord par les Sœurs Saint-Joseph.

Un particulier s'est déclaré intéressé par l'acquisition de cette concession. Compte-tenu de la surface de celle-ci, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le tarif habituel multiplié par 2, soit 3 000,00 € pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer le tarif de 3 000,00 € pour une concession de 50 ans.

9. Parc du Pilat – informations

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'une lettre du Parc Naturel du Pilat, concernant la proposition d'adhésion au Parc de la commune de Saint-Victor Malescours. Le courrier rappelle qu'une décision doit être prise entre le 1er novembre 2025 et le 28 février 2026.

Monsieur le Maire précise également qu'une décision de l'Etat est attendu entre le 22 et le 29 octobre 2025 quand la proposition de Charte du Parc Naturel du Pilat.

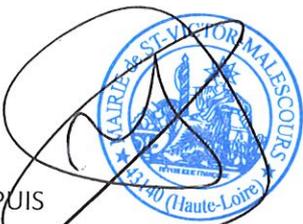
10. Compte-rendus réunions et informations diverses

- Monsieur le Maire précise qu'une information a été diffusée aux habitants du lotissement les Pins concernant la taille des haies. Cette information sera reprise dans le prochain bulletin afin de rappeler la réglementation en vigueur.
- Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré récemment l'OPAC en vue d'une éventuelle relance du projet de construction de logements rue de la Source.
- Madame Edwige ODIN rappelle la tenue des élections du CMJ le 10 octobre 2025. A ce jour, aucune candidature n'a été déclarée.
- Madame Michèle VIAL-GAUVRIT s'inquiète de la prolifération des frelons asiatiques. Il est proposé de réaliser une information à la population sur la conduite à tenir en cas de présence d'un nid de frelons.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h10.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Edwige ODIN